

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Mardi 8 décembre 2015 à 19h15

Présents : Mmes MM. Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoint, Catherine NALPOWIK, Frédéric SOUBEYRAND, Sylvain MAURIN, Huguette JOLIVET, Philippe TERRY, René VERGNES, Colette BUTTARD, Pascal MARCHANDIAU, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Anaïs DEGREEF qui a donné pouvoir à Michel DARNAUD

Lydia PROTIN qui a donné pouvoir à Jean Pierre VIVIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine NALPOWIK.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter à 19h20

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2015 ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative N° 1/2015 Budget général :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de modifier le budget général 2015, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes		
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant	
202 (20) – Frais liés doc. Urbanisme (Modif. PLU)	4 000.00	10222 (10) - FCTVA	3 481.00	
2031 (20) - Opération N° 165 : Frais d'études « ERAC »	- 12 793.00	10226 (10) – Taxe d'aménagement	4 183.00	
21318 (21) Immobilisations corporelles (travaux, achats)	10 961.00	13251 (13) Subvention SDE « Eclairage Remplact Ballons Fluo »	- 2 281.00	
2151 (21) – 163 « Raccordement au réseau Eaux pluviales »	- 3 000.00			
2313 (23) – 152 « Agrandissement atelier communal »	8 000.00			
2313 (23) – 153 « Rénovation Energétique Ecole »	- 1 278.00			
2315 (23) – Immobilisations en cours (travaux...)	10 960.00			
2315 (23) – 160 « Travaux suite intempéries Nov. 2014 »	- 5 967.00			
2315 (23) – 162 « Eclairage Remplacement Ballons fluo »	- 5 500.00			
Total Dépenses d'investissement	5 383.00	Total Recettes d'investissement	5 383.00	
Total général Dépenses	5 383.00	Total Général Recettes	5 383.00	

...

Décision modificative N° 1/2015 Budget assainissement :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de modifier le budget Assainissement 2015, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2315 (23) – Opération N° 23 : « Curage Station d'épuration »	- 7 394.00	13111 (13) - 25 Subvention Agence de l'Eau « Amélioration Traitement Station d'Épuration »	35 400.00
2315 (23) - Opération N° 25 : « Amélioration Traitement Station d'Épuration »	106 200.00	1313 (13) - 25 Subvention Département de l'Ardèche « Amélioration Traitement Station d'Épuration »	22 125.00
2315 (23) – Opération N° 24 « Raccordements Réseau d'assainissement »	- 3 000.00	1314 (13) Subvention communale	- 7 394.00
21562 (21) Travaux Acquisitions	3 000.00	1641 (16) Emprunt d'équilibre	48 675.00
Total Dépenses d'investissement	98 806.00	Total Recettes d'investissement	98 806.00

Section d'exploitation :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
		704 (74) : Redevance d'assainissement	819.00
		741 (74) Primes d'épuration de l'Agence de l'Eau	4 691.00
		774 (77) Subvention communale	- 5 510.00
Total Dépenses d'exploitation	0.00	Total Recettes d'exploitation	0.00
Total général Dépenses	98 806.00	Total général Recettes	98 806.00

Projet City Stade

Le maire et les adjoints exposent les grandes lignes du projet qui devrait voir le jour sur le terrain de loisir de la rue des Ferrats. 3 devis fournis par des entreprises permettent de cibler la dépense à 74 939.80 € HT, avec option de piste d'athlétisme 3 couloirs pouvant servir dans le cadre des activités sportives scolaires. Lors d'une récente rencontre entre le Sous-Préfet, le Maire et le Premier Adjoint, il nous a été communiqué qu'une possible subvention de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, serait allouée si ce type de projet était éligible pour l'année 2016.

Dans cette optique, une demande de subvention doit être déposée en Sous-Préfecture au plus tard le 15 janvier 2016. En conséquence, le maire propose de délibérer en ce sens.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

...

**Opération Amélioration de la station d'épuration, création du 3^{ème} bassin –
Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

Le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) est compétent en la matière pour l'assistance, montage du dossier et suivi des travaux moyennant une rémunération fixée à 4 702,50 € HT (5 624,19 € TTC), soit 5.32 % du montant des travaux.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération en ce sens.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Dépenses à classer en section d'investissement :

Les panneaux de signalisation relatifs au stationnement à proximité des commerces du centre du village seront prochainement posés. Cette dépense est consécutive aux travaux d'aménagement du carrefour central réalisés en été et à l'automne 2014. Cette dépense (400,80 € TTC) doit être classée en section d'investissement à l'opération N° 155 « Réaménagement stationnement centre village », pour cela une délibération doit être prise en ce sens.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Participation financière des commerçants à la réalisation de panneaux signalétiques :

Des panneaux de signalisation des commerces locaux (bandeau format 1000x130) seront mis en place sur la RD 86 au giratoire nord (Lojmat, Georjon Miel, Camping de l'Iseran et Ac'tif Coiffure) ainsi qu'au bas de l'allée des Platanes (Ac'tif Coiffure). Les chefs d'entreprises citées ci-dessus ont donné leur accord pour rembourser le prix des fournitures TTC, les supports de ces panneaux personnalisés seront pris en charge par la commune. Accord du Conseil Municipal.

Autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) - Canalisation de rejet des eaux pluviales :

Une canalisation de rejet des eaux pluviales dans le Rhône, à hauteur du PK 85,965, existe depuis plusieurs années. La mise en place de cet ouvrage a fait l'objet d'une convention entre CNR et la commune. Le renouvellement de cette convention, pour une durée de 7 ans et 7 mois est proposé. La commune doit acquitter, chaque année, une redevance, au profit de Voies Navigables de France (VNF), d'un montant de 19.56 €.

Une délibération en ce sens est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Association « Maison des Jeunes de Vion » :

Une convention entre la commune et la nouvelle association « Maison des Jeunes de Vion » précisant les modalités d'occupation de la Salle des Ferrats est présentée.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

Cette nouvelle association a souhaité se voir attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2015, afin de pouvoir assumer les divers frais de mise en place de cette structure (assurance...).

Une délibération en ce sens est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal, la subvention sera de 300 €.

...

Informations diverses

Devenir du bâtiment communal de la Gare

Un long débat touchant à l'avenir de cet immeuble s'installe, à l'issue duquel il est convenu qu'une décision devrait être prise lors du prochain Conseil Municipal, dans le cadre des délais de résiliation ou reconduite des baux (appartement du 1^{er} étage et bureau du rez-de-chaussée), après entretien avec les locataires.

Vandalisme, cambriolage

Plusieurs dégradations de véhicules, parking allée des Platanes et en bordure de la RD 86 ainsi que 2 cambriolages rue des Ferrats se sont produits lors du dernier week-end. Les élus, conscients du préjudice subi par les propriétaires se déclarent solidaires de ces derniers et sollicitent les services de gendarmerie de Tournon afin que des rondes nocturnes soient intensifiées.

Centre aquatique communautaire

Lecture est donnée des futures modalités d'utilisation de cette nouvelle structure par les scolaires du primaire, à compter de la rentrée 2016-2017. Ce projet devrait trouver confirmation dans les semaines à venir.

Nettoyage de saison

Hermitage Tournonais Communauté de Communes se propose de reconduire l'opération menée le 21 mars 2015, sur son territoire. La date arrêtée est le samedi 19 mars 2016. Le Conseil Municipal décide de réaliser cette opération sur la commune de VION. De plus amples informations seront communiquées en temps utiles.

Travaux logement école

Certains petits travaux d'électricité et de plomberie devraient permettre d'offrir une location de meilleure qualité. Des artisans seront contactés afin d'établir des devis comparatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h00.

VION, le 15 décembre 2015.

Le Maire,

Michel DARNAUD

